



Bienvenue chez 1001 Vies Habitat

**LE GUIDE DE LA RÉSIDENCE &
DES ÉQUIPEMENTS**



Votre résidence, votre logement et leurs équipements

Vous emménagez dans votre nouveau logement au sein du Groupe 1001 Vies Habitat. Nous vous souhaitons la bienvenue ainsi qu'une bonne installation !

Emménager, c'est installer vos biens et équipements personnels. C'est aussi apprendre à utiliser et entretenir les équipements du logement et de la résidence.

Ce guide vous présente la résidence, ses équipements et des conseils d'utilisation et d'entretien pour que vous puissiez profiter pleinement des équipements, en toute sécurité et longtemps !

Besoin d'une information complémentaire ? La [foire aux questions](#) (FAQ) de notre site internet regorge d'informations. N'hésitez pas à la consulter. Vous pouvez également contacter notre Service Clients au 09 88 82 1001 ou par mail à relationclients@1001vieshabitat.fr.



Sommaire



Votre résidence

- L'ascenseur P 4
- La gestion des déchets et des encombrants P 6
- Le local vélo P 7

Votre logement

- Electricité, tableau et compteur électrique P 8
- Télécom, TV, contrôle d'accès vidéophonie P 11
- Télécom, TV, contrôle d'accès GMS P 12
- La sécurité incendie P 13
- L'arrivée d'eau et siphon P 14
- Vous cuisinez au gaz ? P 15
- Votre eau chaude sanitaire est produite par un ballon électrique classique ? P 16
- Votre eau chaude sanitaire est produite par un ballon électrique thermodynamique ? P 17
- Vous êtes relié au chauffage collectif ou au chauffage urbain ? P 18
- Votre logement est équipé d'une chaudière individuelle ou d'un chauffe bain gaz ? P 19
- Votre chauffage et eau chaude sont produits par une pompe à chaleur ? P 20
- Votre logement a des équipements au gaz ? Attention au monoxyde de carbone P 21
- L'entretien des espaces verts P 23



Votre ascenseur



Votre ascenseur est équipé d'un système de télésurveillance.

Ce système présente plusieurs avantages :

- La détection automatique de chaque panne et sa signalisation immédiate à l'ascensoriste, pour une intervention plus rapide.
- La mémorisation de l'historique des pannes et des interventions afin d'optimiser le suivi et la maintenance de l'appareil.
- La présence d'une téléalarme conformément à la réglementation de juillet 2013.

Vous bénéficiez d'un contrat de maintenance des ascenseurs et des portes automatiques.

L'ascensoriste intervient sur les prestations suivantes :

- Réparations des ascenseurs, monte-charges et portes de garage.
- L'entretien est en garantie totale (sauf sinistre et grand vandalisme).

DÉLAIS D'INTERVENTION

- **Panne survenue entre 7h et 21h :**
3h maximum
- **Panne survenue entre 21h et 7h :**
Avant 10h le matin
- **Désincarcération :**
45 min maximum



Quelques conseils pour un bon fonctionnement de l'ascenseur



- **Ne gênez pas la fermeture des portes**

Gêner la fermeture des portes peut provoquer le blocage de l'ascenseur. Il est alors nécessaire de faire intervenir un technicien et d'immobiliser l'appareil plusieurs heures. Des blocages répétés peuvent entraîner des pannes importantes et des immobilisations prolongées de l'ascenseur. Ne mettez pas vos mains dans les portes, vous risquez de vous blesser.



- **En cas de panne, ne cherchez jamais à sortir seul de la cabine.** Attendez l'intervention du technicien de dépannage. Tous les ascenseurs sont équipés d'un système de communication pour la demande de secours en cabine.



- **Pour leur sécurité, les enfants en bas âge ne doivent pas prendre l'ascenseur sans être accompagnés d'un adulte.** Si l'ascenseur se bloque, votre enfant risque de paniquer : il ne sera pas capable de lire les instructions de secours indiquées dans l'appareil et n'arrivera pas à appuyer sur le bouton d'appel.



Lors des déménagements, il est important de ne pas surcharger la cabine.

Afin d'éviter les surcharges et une immobilisation trop longue de l'ascenseur, il est préférable d'effectuer plusieurs aller-retours plutôt qu'un seul trajet.

Une surcharge provoque l'arrêt de l'appareil. Prenez garde à ne pas dépasser le poids de charge indiqué dans l'ascenseur.





La gestion des déchets et encombrants

Le tri de vos déchets :

La collecte sélective est en place sur votre résidence. Différents types de **conteneurs**, dans le local poubelles de votre résidence, ou des **bornes d'apports volontaires en extérieur** sont à votre disposition pour que vous puissiez trier vos déchets.



Exemple de bornes d'apport volontaire

Marron



- **Pour** : les déchets ménagers.

Jaune



- **Pour** : emballages cartons, emballages plastiques, papiers, journaux, boîtes de conserve, canettes.

Vert



- **Pour** : tous les déchets en verre (bouteilles, bocaux, pots)

Bon à savoir

Le compostage permet de réduire les déchets alimentaires et de faire de l'engrais.

Bon à savoir

En pliant, aplatissant, découpant les cartons, cela fait plus de place pour les voisins !

Bon à savoir

Les couvercles, bouchons, vaisselle vont dans les déchets ménagers

Les encombrants:



La résidence n'est pas équipée d'un local pour les encombrants ?

Pour les meubles, les appareils électroménagers, les gros cartons de déménagement, etc., **qui ne sont pas autorisés dans le local poubelles**, votre commune organise un **jour mensuel de collecte des encombrants**

La déchetterie:

Pour les encombrants et pour tous les produits toxiques (verniss, peinture, solvants, batteries...), **les déchets végétaux** (tonte pelouse, branchages, plantes...) dont vous souhaitez vous débarrasser rapidement, adressez-vous à la déchetterie de votre secteur : toutes les informations sur le site internet de votre commune.

Bornes d'apport volontaire:



Veillez à utiliser des **tailles de sacs** adaptées aux trappes des bornes de votre résidence.

Aucun sac ne doit être déposé à côté des bornes : cela attire les chiens, chats et **nuisibles (rats, pigeons)**.



Votre local vélos

Vous bénéficiez d'un local vélos. Pour la sécurité des vélos et le bon usage du local, merci de respecter les règles suivantes :



1

Ne prêtez pas votre badge, ne le donnez pas.



2

Ici, on abrite les vélos, et les vélos seulement !



3

Merci de toujours ranger le vôtre dans un des emplacements prévus à cet effet.

IMPORTANT !

Poussettes, trottinettes et dépôts divers sont interdits : ils seront retirés dès leur signalement.



1001 Vies Habitat ne pourra être tenu responsable en cas de dégradation ou de vol.



4

Gardez ce local propre et en bon état.

Quand nous programmons une opération de nettoyage, merci de retirer votre vélo afin de faciliter l'opération.



5

Notre conseil : utilisez un anti-vol pour limiter les risques.



Electricité



Eclairage

A votre entrée dans les lieux, les douilles définitives sont installées au plafond. Toute douille cassée est à remplacer par l'occupant.



Travaux d'électricité
Attention : pour toute modification de branchement, coupez l'électricité.

Votre compteur électrique individuel

- Le compteur électrique permet de mesurer la quantité d'électricité que vous consommez à l'intérieur du logement. C'est sur cette consommation que se base votre fournisseur d'énergie pour établir vos factures.

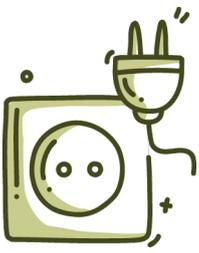


Votre tableau électrique

- Votre tableau électrique assure la distribution des circuits électriques vers vos prises de courants et vers vos différents équipements.

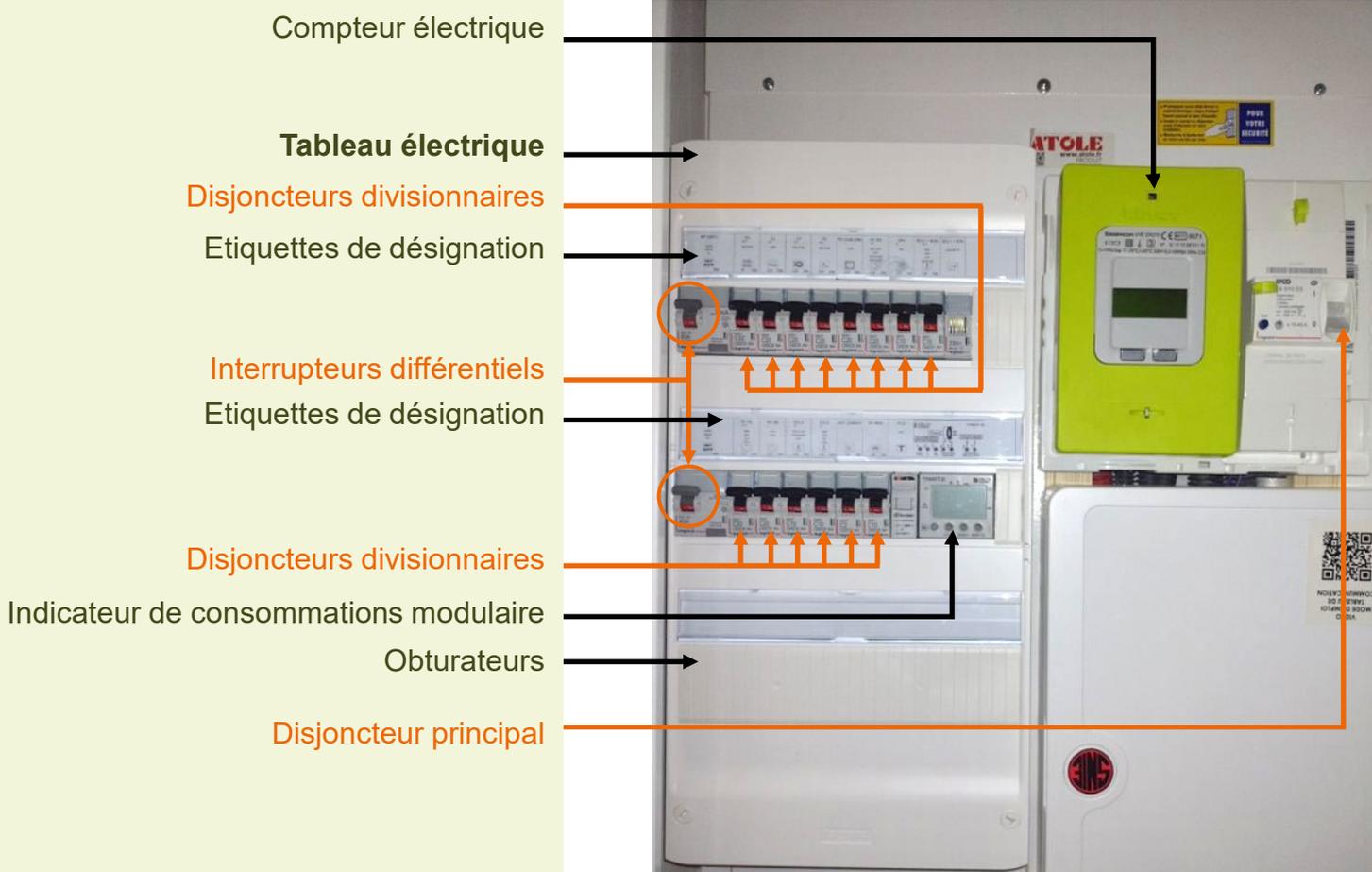


Il assure aussi la protection de ces circuits contre les surintensités et les courts-circuits. Il est donc essentiel pour votre **sécurité et celle de votre logement.**



Comprendre votre tableau électrique

Le tableau électrique alimente en électricité tous les appareils électriques ainsi que les prises de courant.

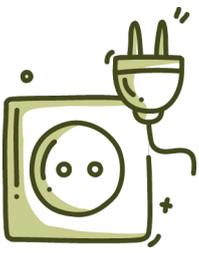


Votre tableau électrique est équipé de :

- **Disjoncteurs divisionnaires** pour protéger les biens contre les courts-circuits et les surintensités électriques.
- **Interrupteurs différentiels** pour protéger les personnes contre les risques électriques.

Bon à savoir

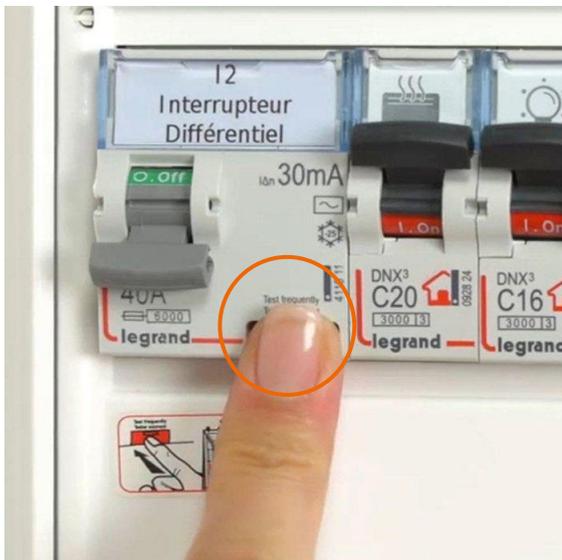
Pour votre **sécurité**, il est important de tester régulièrement (une fois par mois) les interrupteurs différentiels et le disjoncteur principal pour s'assurer de leur bon fonctionnement.



Comment tester votre interrupteur différentiel et votre interrupteur principal ?



Attention, avant de faire le test, je m'assure que mes appareils sensibles, tels que l'ordinateur ou la télévision soient bien éteints.



Je teste mon interrupteur différentiel

- Une fois par mois, j'appuie sur le bouton test (bouton bleu avec un « T » dessus) : la manette doit s'abaisser aussitôt, signe du bon fonctionnement de votre interrupteur différentiel
- Si ce n'est pas le cas, votre interrupteur différentiel est défectueux. **Je fais appel à un électricien pour le remplacer.**
- Si tout se déroule comme prévu, je relève la manette pour rétablir le courant.



Je teste mon disjoncteur principal

- J'appuie sur le bouton test : la manette doit s'abaisser aussitôt, signe du bon fonctionnement de votre disjoncteur principal.
- Si ce n'est pas le cas, votre disjoncteur d'abonné est défectueux. **Je contacte mon fournisseur d'électricité pour le remplacer.**
- Je relève la manette pour rétablir le courant.



Télécom, TV et contrôle d'accès vidéophonie

Contrôle d'accès

- Le collectif est équipé d'un **vidéophone** et d'un **système Vigik** :
 - le vidéophone ou visiophone permet de contrôler visuellement les personnes qui sonnent à la porte du hall et d'accorder l'accès à vos invités.
 - le badge Vigik (badge rond) vous permet d'accéder à la résidence, au local vélos et au parking.
- **En cas de perte de badge**, prévenir le gestionnaire pour qu'il le désactive et vous en donne un nouveau (prix forfaitaire).



Pour éviter tout vol et dégradation, je n'ouvre à aucune personne extérieure à la résidence que je n'ai pas invitée.

Télécom, TV

Des prises "T.V./F.M./S.A.T" situées dans le séjour et les chambres (suivant la typologie des appartements) vous permettent d'accéder à ces services. L'installation est compatible avec la TNT.

Des prises "RJ45" situées dans la cuisine, le séjour et les chambres (suivant la typologie des appartements) vous permettent de brancher directement votre câble internet.

La résidence est équipée d'une **antenne collective** pour le collectif et d'une antenne individuelle pour chaque maison.



L'installation de paraboles individuelles est interdite sur les balcons et les rebords de fenêtres.



Télécom, TV et contrôle d'accès GSM

Contrôle d'accès par GSM



- Votre résidence est équipée d'un système GSM (contrôle d'accès mobile), accessible sur votre téléphone portable. Vous pouvez ainsi, depuis votre téléphone déclencher l'ouverture de la porte de hall ou du parking. Vous recevez également sur votre téléphone les appels des visiteurs afin de leur autoriser l'accès ou non.
La configuration de votre téléphone est faite par votre gardien ou gestionnaire de résidence. Plusieurs téléphones de la famille peuvent être connectés au système.
- Vous pouvez dans certains cas être également équipé de **lecteurs Vigik**.
Le badge Vigik (badge rond) vous permet d'accéder à la résidence et au parking.



En cas de perte d'un badge Vigik, je préviens le gestionnaire pour qu'il le désactive et m'en donne un nouveau (prix forfaitaire).

Pour éviter tout vol et dégradation, je n'ouvre à aucune personne extérieure à la résidence que je n'ai pas invitée.

Télécom, TV

Des prises "T.V./F.M./S.A.T" situées dans le séjour et les chambres (suivant la typologie des appartements) vous permettent d'accéder à ces services. L'installation est compatible avec la TNT.

Des prises "RJ45" situées dans la cuisine, le séjour et les chambres (suivant la typologie des appartements) vous permettent de brancher directement votre câble internet.



La résidence est équipée d'une **antenne collective** pour le collectif et d'une antenne individuelle pour chaque maison.



L'installation de paraboles individuelles est interdite sur les balcons et les rebords de fenêtres.



Sécurité incendie dans le logement



Votre logement est équipé d'un DAAF

- Votre logement est équipé d'un Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée (DAAF) de type optique. Il fonctionne à pile.
La pile est à remplacer par l'occupant.
- **En cas de fausse alerte :**
J'aère, j'ouvre les fenêtres. L'alarme s'arrête automatiquement, au bout de quelques minutes, dès que le niveau de fumée de l'appartement est redevenu assez faible.
- **Toutes les alertes doivent être prises au sérieux.** Il se peut que les premières fumées ne soient pas visibles. En cas d'alarme, je contrôle chaque pièce de mon logement.

Comment savoir si mon détecteur fonctionne bien ?

- Je vérifie régulièrement la présence du **voyant rouge** situé sous le détecteur et qui clignote toutes les 50 secondes pour indiquer que l'appareil est sous tension.
- J'appuie sur le **bouton TEST** régulièrement pour contrôler le fonctionnement de l'alarme : l'alarme se déclenche et s'éteint au bout de 10 secondes.
- Pour prévenir qu'il faut changer la pile, le détecteur émet **un petit bip sonore** et visuel toutes les minutes durant un mois.



En cas d'incendie dans mon logement, j'évacue rapidement mon logement, je ferme les portes derrière moi et j'appelle les pompiers : le 18 ou 112.



Arrivées d'eau et siphons



Coupure d'eau

La coupure générale de l'eau froide est située dans les gaines techniques « Eau » sur le palier à chaque étage. (voir photo ci-contre). Votre numéro de logement est indiqué sur une pastille suspendue à une chaînette. Certains logements ont des coupures d'arrêt pour l'eau chaude sanitaire située dans un placard du logement.

Certains logements en rez-de-chaussée, ou comprenant de grandes terrasses, disposent d'un robinet extérieur pour le raccord à un tuyau d'arrosage.

Le robinet de coupure pour le robinet extérieur sur terrasse est situé le plus souvent sous l'évier de la cuisine.

Avant les périodes de gel, il est préférable de couper l'eau et de laisser le robinet extérieur en position ouverte.



Arrivées lave-linge et lave-vaisselle

Des attentes pour les branchements de lave-linge et/ou de lave-vaisselle ont été installées dans la cuisine et/ou la salle de bains.

Les arrivées d'eau sont équipées d'un robinet d'arrêt.



Les siphons

- En cas de petite fuite, je revise le siphon. Eventuellement, je change le joint, sans forcer pour éviter de fausser le pas de vis.
- Pour accéder au siphon de la baignoire, j'enlève avec douceur et sans tournevis (ou je fais basculer) la trappe de visite* en faïence aimantée située dans le tablier carrelé de la baignoire.



* Pour les logements dont le tablier de baignoire est en PVC, il faudra démonter entièrement le tablier en PVC amovible pour accéder au siphon.



Les robinetteries sanitaires sont de classe 3 et permettent d'économiser vos consommations d'eau chaude. Si vous n'utilisez pas vos arrivées d'eau, mettre un bouchon dessus, vous éviterez les mauvaises odeurs.



Vous cuisinez au gaz ?



La coupure gaz de la cuisinière se trouve dans la cuisine à proximité de l'emplacement réservé à la cuisson (robinet de teinte blanc crème).

Le flexible gazinox est généralement fourni par le bailleur dès votre emménagement. Il est déjà branché au robinet PC Gaz de votre cuisine.

Si le flexible gazinox n'était pas fourni lors de la livraison, il vous faudrait l'acheter.

L'entretien du flexible et son renouvellement sont à votre charge.



Attention : lors des longues absences, je ferme le robinet de gaz de la gazinière.





Votre eau chaude sanitaire est produite par un ballon électrique classique ?



Votre ballon est situé dans votre salle de bain, cuisine ou placard.

Attention : lors de l'utilisation de l'eau chaude, **si vous constatez une température basse ou trop élevée**, contactez votre gardien référent afin de prévoir une intervention sur la régulation de la température de consigne du ballon.



Maintenance des équipements

Dans le but de garantir un fonctionnement en toute sécurité, une société d'entretien est missionnée par 1001 Vies Habitat pour le **contrôle annuel** du bon fonctionnement l'appareil.

Il est important de permettre l'accès au professionnel lors de sa visite.



Votre eau chaude sanitaire est produite par un ballon électrique thermodynamique ?



Votre ballon est situé dans votre salle de bain, cuisine ou placard.

Attention : lors de l'utilisation de l'eau chaude, **si vous constatez une température basse ou trop élevée**, contactez votre gardien référent afin de prévoir une intervention sur la régulation de la température de consigne du ballon.

Un équipement économe en énergie !

Un chauffe-eau thermodynamique est un appareil qui intègre une pompe à chaleur en plus d'une résistance électrique classique. Cette pompe à chaleur récupère les calories naturellement présentes dans l'air pour chauffer l'eau sanitaire. Il a donc un impact sur l'environnement plus réduit, et est plus économique à l'usage.



Maintenance des équipements

Dans le but de garantir un fonctionnement en toute sécurité, une société d'entretien est missionnée par 1001 Vies Habitat pour le **contrôle annuel** du bon fonctionnement l'appareil.

Il est important de permettre l'accès au professionnel lors de sa visite.



Votre résidence est reliée au chauffage collectif ou au chauffage urbain ?



Votre logement est raccordé à l'installation de chauffage collectif de la résidence ou au réseau de chauffage urbain.

Vous résidez dans un immeuble construit dans le respect de la Réglementation Thermique et Environnementale.

Compte tenu de son fort niveau d'isolation, les déperditions thermiques sont limitées. Par conséquent, l'apport de chaleur nécessaire pour atteindre la température réglementaire est faible.

- La production de chauffage est **régulée** en fonction de la température extérieure pour vous garantir une température intérieure réglementaire de 19° C
- Chaque radiateur dispose d'un robinet thermostatique. Cette technologie permet une régulation autonome du radiateur afin d'atteindre la température de confort de 19° C.
- La performance thermique de votre bâtiment permet de chauffer les radiateurs de votre logement à basse température. La température au touché des radiateurs peut donc être **tiède** jusqu'à atteindre les 19° réglementaires. Au-dessus de ces 19° C, il est possible que votre radiateur soit **froid** car le chauffage s'arrête automatiquement dès que les 19° sont atteints.
- En cas de présence d'un thermostat d'ambiance dans votre logement, sa seule fonction est l'**indication de la température ambiante**.
- Afin de maîtriser vos consommations, nous vous recommandons de **fermer ces robinets en cas de longue absence, en position hors gel**.



Pour une bonne diffusion de la chaleur :

- Je nettoie les convecteurs à minima une fois par an.
- Je ne pose aucun élément dessus.





Votre logement est équipé d'une chaudière individuelle ou d'un chauffe bain gaz ?



Emetteur avec robinet de réglage



Votre logement est équipé d'une chaudière individuelle gaz permettant la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire ou d'un simple chauffe bain gaz permettant la production d'eau chaude sanitaire.

- Afin de garantir un confort optimal, la température ne doit pas excéder 19° C.
- La chaudière dispose d'un thermostat d'ambiance situé dans votre entrée ou votre salon, vous permettant de régler la température du logement.
- Chaque radiateur de votre logement dispose d'un robinet de réglage permettant de **moduler la température de la pièce concernée.**
- Afin de maîtriser vos consommations, nous vous recommandons de **fermer les robinets des émetteurs en cas de longue absence, en position hors gel.**
- **Pour une bonne diffusion de la chaleur :**
 - nettoyez les convecteurs à minima une fois par an
 - ne posez aucun élément dessus



Maintenance des équipements

Dans le but de garantir un fonctionnement en toute sécurité, une société d'entretien est missionnée par 1001 Vies Habitat pour le **contrôle annuel** du bon fonctionnement l'appareil.

Il est important de permettre l'accès au professionnel lors de sa visite.





Votre chauffage et eau chaude sont produits par une pompe à chaleur ?



Emetteur avec robinet de réglage



Votre logement est équipé d'une pompe à chaleur Individuelle électrique permettant la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

- Afin de garantir un confort optimal, la température ne doit pas excéder 19° C.
- La pompe à chaleur dispose d'un thermostat d'ambiance situé dans votre entrée ou votre salon, vous permettant de régler la température du logement.
- Chaque radiateur de votre logement dispose d'un robinet de réglage permettant de **moduler la température de la pièce concernée**.
- Afin de maîtriser vos consommations, nous vous recommandons de **fermer les robinets des émetteurs en cas de longue absence, en position hors gel**.
- **Pour une bonne diffusion de la chaleur :**
 - nettoyez les convecteurs à minima une fois par an
 - ne posez aucun élément dessus



Maintenance des équipements

Dans le but de garantir un fonctionnement en toute sécurité, une société d'entretien est missionnée par 1001 Vies Habitat pour le **contrôle annuel** du bon fonctionnement l'appareil.

Il est important de permettre l'accès au professionnel lors de sa visite.





Votre logement a des équipements au gaz ? Attention au monoxyde de carbone



Des équipements fonctionnant au gaz sont présents dans votre logement. Il est donc important de prendre connaissance des éléments suivants

Le monoxyde de carbone, qu'est-ce que c'est ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore qui peut être mortel.

Une visite de contrôle annuelle de vos équipements

Nous réalisons un entretien régulier de équipements de chauffage et eau chaude sanitaire gaz. Chaque année, nous demandons à une entreprise spécialisée de passer dans tous les logements de votre résidence pour vérifier leur bon fonctionnement.

Merci de leur faciliter l'accès à votre logement.

Bon à savoir

Si vous avez des maux de tête, des nausées, des vomissements, c'est peut-être une intoxication au monoxyde de carbone.

Dans ce cas, appelez un numéro de secours :

- le 112 pour le numéro d'urgence unique européen,
- le 18 pour les sapeurs pompiers,
- le 15 pour le Samu.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez consulter le site santé.gouv.fr



Nous vous rappelons que pour des raisons de sécurité, seuls les chauffages d'appoint électriques sont autorisés par le règlement de votre résidence.



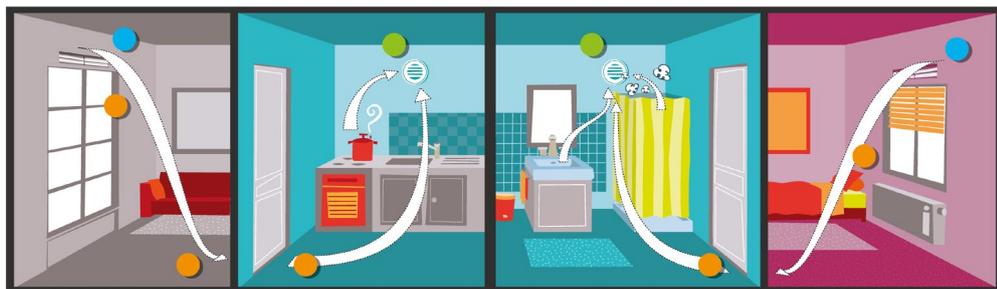
La bonne aération/ventilation du logement : un réflexe pour prévenir toute intoxication au monoxyde de carbone et pour préserver votre santé.

La chaudière ou le chauffe-bain **utilisent l'air de votre logement** pour la combustion.

- L'air neuf provient des grilles d'entrée d'air fixées dans les fenêtres ou les coffres des volets roulants des «pièces sèches» (chambres, séjour).
- L'air usagé est évacué par les bouches d'extraction d'air fixées dans les «pièces humides» (cuisine, salle-de-bain, toilettes).



- entrée d'air
- bouche d'extraction
- circulation d'air



Afin de garantir ma sécurité et le bon fonctionnement de mon équipement gaz:

- **Je ne bouche jamais les entrées d'air** et je ne les cache pas derrière un meuble ou un revêtement.
- **J'entretiens les entrées d'air** en les dépoussiérant ou en les nettoyant au moins une fois par an.
- **J'aère quotidiennement mon logement** et je facilite la circulation d'air (bouches d'aération, bas des portes)
- **Je ne raccorde pas la hotte sur la bouche extraction de la cuisine.**
- **Je ne bouche jamais les grilles d'aération de la chaudière**



L'entretien des espaces verts



Espaces verts privés

Vous habitez au rez-de-chaussée ? Vous bénéficiez peut-être d'un petit espace vert ? C'est un avantage appréciable mais aussi une responsabilité.

Il est de votre devoir, sur votre espace privé :

- d'arroser,
- d'enlever les mauvaises herbes,
- de tondre de la pelouse,
- de tailler les arbustes,
- d'élaguer les arbres,

Cela contribue à préserver les plantations mais aussi l'esthétique de la résidence et à assurer ainsi un environnement agréable pour tous.

Espaces verts collectifs

L'entretien des espaces verts collectifs est assuré par une société spécialisée. Il peut arriver que certains jardins de vue ou jardinières soient accessibles uniquement par les logements privés.

Afin de réaliser l'entretien, il pourra vous être demandé de laisser l'accès au personnel d'entretien.



Pour des questions de sécurité et d'hygiène, merci d'être vigilant à **ne pas laisser tomber d'objets ou de déchets de votre balcon.**

Pour la même question de sécurité, **les jardinières doivent être installées à l'intérieur des balcons et non à l'extérieur.**

Vos voisins du rez-de-chaussée vous en remercient !





Bon emménagement !



Plus d'informations

09 88 82 1001



relationclients@1001vieshabitat.fr



1001vieshabitat.fr